



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 14 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 08 mars 2022
Date de publication : 21 mars 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme
Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M.
Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-
Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-
MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme
Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-
BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M.
Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé
PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako
HAMDAOUI, M. Timothée DRUET, Mme Nadine HERRMANN

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Alexandre DOUZENEL (DCM 22.14.03.01 à
DCM 22.14.03.06)
M. Jean-Pierre CUINET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.14.03.18)

Référence

22.14.03.02

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Modification de la
composition du Conseil
d'Administration de la MJC
de Dole

Secrétaire de séance

M. Timothée DRUET

Rapporteur

Mme Maryline MIRAT

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du territoire. À ce titre, des délégués de l'assemblée municipale ont été désignés au sein du Conseil d'Administration de la MJC de Dole, par délibération n° 20.02.06.16 du 2 juin 2020.

À la suite d'une modification des statuts de l'association le 1^{er} avril 2021, il convient de réviser cette délibération en désignant 1 membre de droit et 3 membres associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE D'APPLIQUER** les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- **DÉSIGNE** M. Jean-Philippe LEFÈVRE, membre de droit, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL et M. Hervé PRAT, membres associés pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la MJC de Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles
- MJC de Dole

Fait à Dole, le 14 mars 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20220314-DCM22-140302-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022